



## **APPEL D'OFFRES ASSOCIATIF 2009 (n° 24)** DESTINE AUX ASSOCIATIONS DE FRANCE

**DATE UNIQUE DE CLOTURE : 26 septembre 2008**

### **1) Contexte global**

Depuis sa création en 1994, Sidaction s'est donnée pour mission, grâce à son appui aux programmes de lutte contre le sida menés par les associations françaises, de soutenir les actions et projets qui répondent le mieux aux besoins identifiés sur le terrain.

Sidaction organise ainsi un appel d'offres ouvert aux associations de France. Cet appel d'offres est annuel et comporte une session unique de financement.

### **2) Axes prioritaires et critères de financement**

Pour être éligibles au soutien financier de Sidaction, les projets présentés dans le cadre du présent appel d'offres devront **prioritairement** s'inscrire dans les domaines d'intervention listés ci dessous.

Une attention particulière sera accordée aux projets et aux actions menés avec les migrants et les sans-papiers, qui visent à améliorer leur accueil, leur accès aux soins et aux droits, leur accompagnement dans le cadre de ces différents domaines d'action, ainsi qu'à la visibilité accordée aux femmes, à leur recours effectif aux actions présentées, au discours et à la démarche des associations sur les rapports sociaux de sexe.

Pour tous les projets présentés, l'instruction tiendra particulièrement compte de :

- le caractère innovant du projet au regard des programmes existants ;
- la qualité des réponses apportées aux besoins des personnes les plus exclues et exposées au risque de transmission du VIH ;
- la place des personnes concernées par les actions dans leur élaboration, leur déroulement et leur évaluation ;
- la méthodologie d'intervention choisie par l'association, qui devrait privilégier la proximité, et sa capacité à aller au devant des personnes ;
- la mise en œuvre des actions selon une dynamique partenariale, de réseau et de complémentarité avec d'autres associations ;
- l'existence et la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation des actions ;
- la genèse du projet présenté et le processus d'identification des besoins ayant conduit à sa conception ;
- l'existence de cofinancements ou la sollicitation d'autres sources de financement ;
- l'approche autour des conditions de vie de la personne séropositive pour le VIH (accès aux soins matériel et culturel, accès aux droits fondamentaux incluant la régularisation pour raison médicale pour une personne sans papiers) par la mise en place d'interventions sociales originales complémentaires du secteur social de droit commun.

**Sidaction rappelle son attachement à soutenir le démarrage ou l'initiation d'actions nouvelles et souligne qu'elle n'a ni la vocation ni la possibilité de pallier le désengagement éventuel des bailleurs de fonds publics.**

Dans le cadre de chaque domaine d'action particulier, seront prioritairement retenus les programmes qui répondent aux critères suivants :

### **Prévention de proximité**

*Sidaction portera une attention toute particulière au contenu des interventions et des documents servant d'appui aux actions et à l'élaboration de programmes de prévention spécifiques en direction des séropositifs et des malades :*

- Qui s'inscrivent dans une approche globale de la sexualité, du corps et de la promotion de la santé ;
- Construits autour d'espaces de parole collectifs ou individuels ;
- Construits en lien avec les personnes concernées et menés sur leurs lieux de vie et de socialisation ;
- Construits sur une base locale ou régionale, et qui répondent aux besoins de prévention identifiés localement ;
- Qui prennent en compte les inégalités entre les hommes et les femmes et les rapports sociaux de sexe ;
- Qui promeuvent la présence des équipes sur le terrain, notamment à travers des actions mobiles ;
- Qui incluent la participation renforcée d'acteurs de terrain et l'intégration des personnes concernées aux équipes ;
- Qui favorisent l'appropriation des pratiques de prévention et les démarches participatives.

### **Dépistage**

Sidaction peut soutenir la mise en place de programmes de dépistage hors les murs notamment à l'aide de tests rapides, en lien, le cas échéant, avec les équipes des CIDDIST ou des CDAG, et qui portent une attention :

- aux risques de stigmatisation du public ;
- à l'adaptation des horaires proposés ;
- au counselling pré et post test.

*Ces programmes respecteront la réglementation et s'inscriront si nécessaire dans un cadre de recherche.*

*NB : Pour ces projets, merci de contacter l'équipe des Programmes Associatifs avant le dépôt de toute demande de soutien.*

### **Suivi social et accès aux droits**

*Sidaction tiendra particulièrement compte du souci apporté par les associations à présenter, à l'appui de leur demande, des informations relatives aux modalités d'application des dispositifs nationaux dans leurs villes et aux spécificités géographiques existantes. Sidaction peut soutenir des programmes :*

- Qui permettent un accompagnement individualisé des personnes concernées ;
- Qui répondent à leurs besoins urgents (nourriture, transport, habillement, hébergement...) pendant les périodes d'absence de droits ;
- Qui promeuvent l'autonomisation des personnes et leur meilleure connaissance de leurs droits ;
- Qui encouragent le recours au droit commun ;
- Qui favorisent la médiation vers les institutions sanitaires et sociales ;
- Qui ont pour objectifs l'élaboration d'outils de veille juridique et sociale et la mise en commun d'expertise et d'information à destination des personnes concernées et des professionnels.
- Qui apportent un soutien dans les démarches administratives et/ou juridiques auprès des institutions compétentes et si nécessaire auprès des juridictions (lutte contre les discriminations, droit au séjour pour raison médicale, refus d'AAH...)

## **Accès et accompagnement aux soins et soutien thérapeutique**

*Sidaction pourra notamment soutenir des actions telles que publications, permanences hospitalières, rencontres, groupes de parole et de soutien :*

- Qui développent les liens entre dépistage et inscription dans une démarche de soins ;
- Qui favorisent une présence accrue des associations au sein de l'hôpital et la médiation en santé ;
- Construits dans une démarche d'éducation thérapeutique, entendu comme le renforcement des capacités individuelles et l'autonomisation des personnes séropositives ou malades ;
- Qui favorisent l'accès des séropositifs et des malades à l'information sur le VIH et les traitements (résistances, interruptions thérapeutiques, effets indésirables, échappement thérapeutique) ;
- Qui prennent en compte les coïnfections VIH/hépatites en s'attachant à favoriser la coordination des soins VIH/hépatites et leur prise en charge globale ;
- Qui favorisent l'appropriation des traitements par les personnes séropositives à travers la prise en considération de leurs difficultés (complexité, lourdeur, effets indésirables, interactions diverses) et des déterminants de l'observance.

## **Hébergement**

Sidaction souhaite souligner l'importance de l'ensemble des dispositifs d'hébergements, complémentaires et nécessaires pour répondre aux différents profils des personnes hébergées, et la nécessité de la pérennisation de leur financement par l'Etat. Dans ce cadre, seront prioritairement retenus les programmes :

- Qui permettent de renforcer ou de maintenir la qualité de vie des hébergés et leur autonomie et de répondre en particulier à leurs besoins fondamentaux (nourriture, habillement et transport, notamment pour se rendre dans les services de soins) ;
- Qui favorisent l'accueil des personnes séropositives dans les dispositifs de droit commun (CHRS, CHUSI, Résidences sociales, ...) en proposant un accompagnement complémentaire adapté notamment par l'inscription dans une démarche de soins ;
- Qui intègrent les questions d'hébergement en terme de genre et de mixité ;
- Qui proposent un diagnostic national précis sur les besoins de logement et leur coût ;
- Qui incluent, dans le cadre de l'hébergement relais, un travail de médiation avec les dispositifs sociaux pour les personnes hébergées ;
- Qui visent à développer ou à promouvoir des dispositifs alternatifs à l'hébergement hôtelier (notamment sous forme expérimentale) ;

En ce qui concerne les hébergements d'urgence :

- Qui améliorent la prise en charge sanitaire des personnes accueillies dans les dispositifs d'hébergement d'urgence : au-delà du service social, il s'agit de tenir compte des problèmes sanitaires aigus des personnes accueillies et de développer des partenariats avec les structures de soins ;
- Qui améliorent les conditions de vie des personnes accueillies dans les structures d'hébergement d'urgence, notamment en hôtel (élaboration de chartes de qualité avec les hôtels, médiation entre les hébergés et les hôteliers, accession à des hôtels ou des hébergements assurant une meilleure qualité d'accueil...). Une attention particulière sera portée sur l'effort fait par les associations sur ce point.

## **Formations**

- Qui visent à assurer ou à consolider l'expertise des équipes associatives en matière de méthodologie d'intervention, spécialement dans le domaine de la prévention ;
- Qui s'inscrivent dans une démarche de continuité avec les actions de terrain : les formations devront se justifier par les insuffisances ou les lacunes constatées, et trouver une traduction dans les actions déjà en place ou futures ;
- Qui visent à adapter les modalités d'accueil et de prise en charge des personnes séropositives et malades et la prise en compte de la spécificité VIH ;
- Qui renforcent la qualification de plus de personnes-relais (médiateurs de santé, éducateurs de rue, bénévoles et volontaires des associations) ;

### 3) **Actions exclues du présent appel d'offres**

#### a) **Programmes relatifs au milieu carcéral, à l'emploi des personnes séropositives et aux Départements Français d'Amérique**

Dans ces trois domaines, Sidaction souhaite poursuivre sa mission, mise en place en 2004, de soutien au développement de projets, au-delà d'un soutien financier, et continuer à apporter son expertise et son appui en termes d'initiation et de conception de ces projets, ainsi qu'à offrir une assistance technique et logistique permettant aux associations de se doter d'une structure adéquate à la mise en œuvre des actions de terrain.

Les associations concernées par ces thèmes peuvent solliciter de Sidaction un accompagnement en vue de consolider leurs actions déjà existantes ou de faire émerger des actions susceptibles de répondre aux besoins identifiés dans ces champs. Il convient en ce cas de contacter :

- Ridha Nouiouat ([r.nouiouat@sidaction.org](mailto:r.nouiouat@sidaction.org)) concernant la lutte contre le VIH et les hépatites en milieu carcéral ;
- Nathalie Pierret ([n.pierret@sidaction.org](mailto:n.pierret@sidaction.org)) concernant l'emploi des personnes séropositives ;
- Emmanuelle Barthélémy ([e.barthelemy@sidaction.org](mailto:e.barthelemy@sidaction.org)) concernant les programmes dans les Départements Français d'Amérique.

#### b) **Autres actions exclues**

- Actions de prévention consistant exclusivement en distribution ou mise à disposition de matériel ou de documents d'information ; actions de communication et de prévention généraliste
- Actions de prévention en milieu scolaire ;
- Actions ponctuelles et relevant de l'événementiel ;
- Ateliers occupationnels.

#### c) **Autres charges exclues**

- Matériel de prévention et de réduction des risques ;
- Charges pouvant être financées dans le cadre d'un recours possible au droit commun ;
- Frais de publicité ;
- Frais de communication et de collecte de fonds ;
- Frais de représentation et de réception ;
- Valorisation du bénévolat, provisions comptables, impôt sur les bénéfices, TVA des activités commerciales, charges financières, dotations aux amortissements, reports de charges, et autres charges strictement non matérielles.

### 4) **Procédures**

Les demandes de financement déposées dans le cadre du présent appel d'offres feront l'objet d'une **instruction en deux temps** :

#### - **une présélection des demandes de financement :**

Les associations sont invitées à déposer avant le 26 septembre 2008 une note d'intention (une note par projet) présentant leur projet et la somme sollicitée auprès de Sidaction. Ces notes seront transmises au Comité Associatif Sida pour une présélection au mois de novembre 2008 ;

#### - **une instruction sur dossier complet :**

Les projets retenus sur note d'intention devront parvenir à Sidaction avant le 5 janvier 2009 sous forme de dossiers qui seront transmis au Comité Associatif Sida en vue d'une instruction aux mois de janvier et février 2009.

**Une session unique du Comité Associatif Sida aura lieu mi février 2009.** A l'issue de l'instruction, le Comité Associatif Sida formulera des propositions sur les demandes des associations à l'attention du Conseil d'Administration de Sidaction. Ce dernier se prononcera au mois de mars 2009.

**Pour l'étape de présélection, les associations doivent impérativement faire parvenir leur note d'intention avant le 26 septembre 2008.** D'une longueur maximale de quatre pages, elle devra

comprendre une fiche signalétique de description du projet, une note d'intention présentant l'association et le projet soumis (son origine, son contexte, ses objectifs ainsi que la méthodologie et la démarche d'évaluation prévues) et un budget prévisionnel de l'action **(documents types à remplir)**.

**Si le projet n'est pas retenu à l'issue de cette première étape**, ce refus ne pourra pas faire l'objet d'un recours.

**Si le projet reçoit un avis favorable à l'issue de la phase de présélection**, les associations concernées seront invitées à nous transmettre un dossier complet **(documents types)**.

Les documents types (note d'intention et dossiers complets sont disponibles à la page) :  
<http://www.sidaction.org/>

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à :**

**Sidaction – Programmes Associatifs France  
228 rue du Faubourg Saint Martin – 75 010 Paris  
Tel : 01 53 26 45 55 - Fax : 01 53 26 45 75 – E-mail : [associations@sidaction.org](mailto:associations@sidaction.org)**